

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2023

---

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS  
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER - (N° 676)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD52

présenté par

M. Ray, M. Vatin, M. Emmanuel Maquet, Mme Petex-Levet, M. Vermorel-Marques, M. Bony,  
M. Descoeur et M. Taite

-----

### TITRE

Rédiger ainsi l'intitulé de la proposition de loi :

« Proposition de loi révisant les modalités de financement de la filière à responsabilité élargie des producteurs de papier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Intitulé correspondant davantage à l'enjeu soulevé par cette proposition de loi.